

DEMANDE DE MODIFICATION DE DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRE – ASSURANCE-VIE

- Utilisez cette formule pour désigner les bénéficiaires des prestations de votre police d'assurance-vie souscrite auprès de BMO Société d'assurance-vie (BMO Assurance).
- Pour les polices d'assurance contre la maladie grave, veuillez utiliser la formule de désignation de bénéficiaire pour les polices d'assurance contre la maladie grave formulaire 626F ou la formule directives de paiement pour les polices d'assurance contre la maladie grave formulaire 630F.
- Concernant le bénéficiaire principal ou subsidiaire (subrogé au Québec), la somme des pourcentages de prestations à verser doit correspondre à 100 %. À défaut, BMO Compagnie d'assurance-vie (BMO Assurance-vie) versera les montants qu'elle jugera appropriés.

Section A – Renseignements sur la police

- Pour les polices d'assurance-vie comportant plus d'un(e) l'assuré(e), veuillez remplir une formule distincte par l'assuré(e).

Numéro de la police	Nom du titulaire de la police	Date de naissance (jj/mmm/aaaa)
Nom de l'assuré(e)		Date de naissance (jj/mmm/aaaa)

Section B – Désignation du bénéficiaire principal

- Les prestations seront versées au bénéficiaire principal indiqué ci-dessous.

Au Québec, si le conjoint marié ou de fait est désigné à titre de bénéficiaire, la désignation est irrévocable sauf si vous cochez la case Révocable.

Nom complet	Lien avec l'assuré(e)	Date de naissance (jj/mmm/aaaa) du bénéficiaire mineur	Part en pourcentage (doit totaliser 100 %)

Section C – Désignation du bénéficiaire subsidiaire (bénéficiaire subrogé au Québec)

- Le bénéficiaire subsidiaire (subrogé au Québec) devient le bénéficiaire si tous les bénéficiaires principaux désignés sont décédés avant l'assuré.
- Le bénéficiaire subsidiaire (subrogé au Québec) est toujours révocable.

Nom complet	Lien avec l'assuré(e)	Part en pourcentage (doit totaliser 100 %)

Section D – Fiduciaire de bénéficiaires mineurs

Le bénéficiaire est-il âgé de moins de 18 ans? Oui Non

- À l'extérieur du Québec, vous devez désigner un bénéficiaire à qui verser les prestations tant que le bénéficiaire est mineur.
- Au Québec, les prestations sont versées au(x) tuteur(s), sauf si vous avez désigné un administrateur ou établi une fiducie en bonne et due forme.

Nom complet	Lien avec l'assuré(e)

Section E – Signatures

En apposant votre signature ci-dessous :

- vous révoquez toutes les désignations de bénéficiaire précédentes faites concernant les prestations à verser au moment du décès de l'assuré(e), et
- vous ordonnez que ces prestations soient versées au bénéficiaire ou aux bénéficiaires désignés dans cette formule.

Signé à (ville)	Province	Date (jj/mmm/aaaa)
Signature du titulaire de police n° 1 et titre (le cas échéant)	Signature du titulaire de police n° 2 et titre (le cas échéant)	
X	X	
Signature du bénéficiaire irrévocable	Signature du témoin	
X	X	